
Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation du 09 mars 2023

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT JEAN DE
CRIEULON DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 16 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe
Messieurs :
CUENOT Jean-Louis, REMY Claude, RIGAL Noël, SUZZI Pierre,

Absents excusés :

Madame LAURENT Eléna, (pouvoir donné à Monsieur CUENOT Jean-Louis)
Monsieur PERRIRAZ Michel (pouvoir donné à Mr RIGAL Noël)

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mme MARTINA Christiane est élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état

Approbation du compte rendu de la séance du 17 octobre 2022.

Contre : 4 - Mesdames LAJARRIGE Julie, TRICOIRE Agathe, Messieurs PERRIRAZ Michel (par procuration) et RIGAL Noël

Abstention : Madame REMEZY Lucie

Pour : 6 - Mesdames BASCOP Magali, LAURENT Eléna (par procuration) MARTINA Christiane
Messieurs CUENOT Jean-Louis, REMY Claude, SUZZI Pierre,

DELIBERATION N°05

Statut de Madame TRICOIRE Agathe demandée par la préfecture en date du 06 février 2023, suite à son retrait des délégations et des indemnités : Adjointe ou conseillère municipale :

Suite au retrait des délégations et des indemnités de Mme TRICOIRE Agathe en date du 17 octobre 2022, et, à la demande de la préfecture, Mr le Maire informe le conseil municipal doit se prononcer pour le maintien ou non dans sa fonction de 2^{ème} adjointe au maire. Après avoir questionné Mme TRICOIRE, celle-ci nous confirme qu'elle souhaite rester adjointe.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal décide à l'unanimité, de maintenir Madame TRICOIRE Agathe, dans ses fonctions d'adjoint au maire.

DELIBERATIONS N°06 et N°07

Demande de participation financière au CD30 et à l'état (DTER) pour le CD 182

Délibération pour une demande de participation financière du CD 30 (conseil départemental et de l'état pour la réalisation des travaux de la rue Astruc (D182).

Pour ces demandes de subventions :

Contre : 5 Mesdames LAJARRIGE Julie, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe , Messieurs PERRIRAZ Michel (par procuration) RIGAL Noël

Abstention : Mr SUZZY Pierre

Pour : 5, Mesdames BASCOP Magali, LAURENT Eléna (par procuration), MARTINA Christiane, Messieurs CUENOT Jean-Louis, REMY Claude

D.O.B (Débat d'orientation budgétaire).

Il dépend bien sûr de notre capacité d'auto -financement (CAF) et de notre fonds de roulement (FDR). Dans les dépenses de notre budget primitif de fonctionnement, il est nécessaire de prévoir une somme allouée :

- à l'entretien et à la rénovation du foyer communal (Réfection des wc extérieur (faïence murale, carrelage sol, remplacement des WC extérieur et, 1 à l'intérieur qui est fissuré.
- Peinture du foyer de la grande salle et de la petite et les 2 toilettes)
- Remplacement des tables qui sont devenues vétustes (les anciennes serviront aux personnes du village qui souhaitent les emprunter pour diverses manifestations.
- aménagement de la cuisine (armoire frigo, table centrale, four et plaque de cuisson et plonge.
- au remplacement du matériel de l'employé communal (débroussailleuse, tronçonneuse, aspirateur, et d'un nettoyeur haute pression thermique))

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire a commandé 2 tonnes d'enrobé à froid pour le rebouchage des trous sur les voies communales. Cet enrobé sera posé par Mr le Maire avec l'employé communal et des volontaires au sein du conseil s'ils le souhaitent.
- Un arrêté zone 30 va être pris concernant le chemin du Prieuré. En effet Mr Christophe PEREZ se plaint de la vitesse excessive des véhicules qui passent sur ce chemin et devant chez lui, notamment des quads et motos.
- Réclamation de Mme Chantal WHITTELL : Les eaux de ruissèlement provenant du chemin Bos Nègre endommagent l'entrée d'accès de son chemin. Des travaux vont être effectués en refaisant le caniveau.
- En ce qui concerne le PLU (plan local d'urbanisme), il serait intéressant de le remettre au programme. En effet, Mr le Maire, fait savoir au conseil, qu'il n'y a plus beaucoup de terrains constructibles. Il ne s'agit pas d'agrandir la carte communale, mais de combler des emplacements qui restent à l'intérieur et qui peuvent être construits. Mr RIGAL Noël fait savoir à Mr le Maire, que le PLU n'est pas nécessaire, puisque plusieurs terrains dans la carte communale sont constructibles.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19 h 30.